

politiques ne devaient pas être suivies sans dire lesquelles devaient l'être.»³ Selon M. Paul Salem, le flou du Pacte a été l'une des premières raisons de l'instabilité de la politique étrangère du Liban depuis l'indépendance. En outre, des événements régionaux ont bientôt pris le pas sur les dispositions du Pacte en la matière : «Le conflit entre les orientations pro-française et pro-arabe a vite été dépassé avec l'effondrement de l'empire colonial français; cette entente de 1943 ne disait rien du conflit israélo-arabe d'après 1948, de la Guerre froide entre États-Unis et URSS ou des diverses guerres froides entre Arabes.»

Outre de percevoir différemment le rôle régional de leur pays, les Libanais ne s'entendaient pas sur la raison d'être de celui-ci. M. Charles Rizk a laissé entendre que, si les «musulmans» ont prêté allégeance au nouvel État libanais, c'est en partie parce qu'ils allaient y bénéficier d'un meilleur statut politique, plus acceptable qu'il n'était sous le mandat français. Le régime confessionnel instituait un partage du pouvoir qui serait fonction de l'importance démographique de chaque communauté confessionnelle.⁴

À cause de ce meilleur statut, beaucoup de musulmans - surtout les sunnites, majoritaires - voyaient dans l'allégeance nationale au Liban un moyen de garantir leurs droits et de s'assurer une participation politique. Comme nous l'avons déjà précisé, les éléments conservateurs chrétiens ont prêté allégeance au Liban pour des raisons de «sécurité». Ces perceptions divergentes de l'objet de l'État libanais se sont accentuées dans les années précédant la guerre. Pour des raisons que nous exposerons par la suite,

³ Pas tous les participants convenaient que le Pacte national était aussi flou. M. Raghid el-Solh affirmait qu'il précisait ce que serait l'orientation du Liban en matière de politique étrangère, soit indépendante vis-à-vis de la France et de toute autre domination étrangère, fraternelle avec la Syrie sur la base de relations égalitaires, adhésion à la Ligue arabe et entrée dans la communauté internationale. Le Pacte visait à encourager la participation active du Liban dans la collectivité arabe et à favoriser la coopération et les relations mutuelles avec les pays arabes. Dans une interprétation confuse du Pacte, on assimile l'«arabité» du Liban à son rapprochement avec la Syrie : «Se rapprocher de la Syrie signifie que le Liban est arabe; s'en éloigner, qu'il ne l'est pas.» M. el-Solh rejetait entièrement cette interprétation.

⁴ Sous le mandat français, les chrétiens jouissaient du statut de majorité politique, alors que les musulmans étaient traités en minorité. En mettant l'accent sur les communautés, le confessionnalisme estompait cette division politique, puisque la répartition s'y faisait ainsi : les maronites chrétiens en premier, puis les sunnites musulmans, les chiïtes musulmans, suivis des Grecs orthodoxes chrétiens et ainsi de suite.